

Master Droit des affaires parcours Droit internationales des affaires

Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences 2026/2027

Ces dispositions, examinées par le conseil de Faculté des Affaires Internationales du / / , complètent le règlement général des études 2026/2027 voté en CFVU le / / .

1. Le stage se déroule sous la responsabilité d'un tuteur-référent de stage (choisi parmi les enseignants du Master) et du maître de stage (parmi le personnel de l'entreprise ou de l'institution d'accueil). La période de stage obligatoire est de 13 à 26 semaines ; l'étudiant peut effectuer ce stage dans une ou plusieurs entreprises durant le cycle du master sur les périodes suivantes ainsi définies : en M1 de juin à fin août et en M2 d'avril à fin septembre. Si l'étudiant a morcelé sa période de stage, il doit établir un seul rapport à la fin du M2, rapport qui doit porter sur l'ensemble de cette période. L'étudiant peut aussi faire un stage facultatif (inférieur à 21 jours) durant le M1 pour découvrir certains métiers et affiner ses choix professionnels (juriste d'entreprise, avocat ou autre), stage qui ne rentre pas dans la période obligatoire mentionnée ci-dessus, et qui donnera lieu à l'octroi de 2 ECTS au S2. Sur dérogation écrite accordée à titre exceptionnel (redoublement de l'étudiant par ex.) par le responsable pédagogique du master, le stage obligatoire peut s'effectuer à d'autres périodes de l'année universitaire.
2. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de 30 000 caractères environ (espaces inclus mais non compris les annexes ni les notes de bas de page). Le rapport présente l'entreprise ou l'institution où s'est effectué le stage, les tâches confiées au stagiaire et les apports juridiques qu'il en a tirés. Le rapport donne lieu à soutenance.
3. Un mémoire de recherche d'environ 60.000 caractères doit être consacré à l'étude approfondie d'un problème juridique rencontré par l'étudiant sur un sujet validé par un enseignant-chercheur et le responsable de la formation. Le mémoire doit être commencé au S2 du M1 et rendu avant le 1^{er} avril lors du M2. Si le mémoire n'est pas rendu avant le 1^{er} avril, le candidat sera défaillant et devra le rendre avant le 1^{er} juillet. A défaut de mémoire rendu à cette date du 1^{er} juillet, l'étudiant sera défaillant à la seconde session pour cette matière et ne validera pas l'UE et donc le master 2 conformément au point 7.
4. Chaque stage doit être approuvé par le responsable pédagogique du Master, et doit donner lieu à la signature d'une convention de stage, signée en trois exemplaires par le représentant de l'entreprise, par le stagiaire, et par le Doyen de la Faculté des Affaires Internationales.
5. En Master 1, les matières « Préparation à la première embauche » et « Initiation à des projets collectifs et de recherche » ne donne pas lieu à une notation mais juste à l'octroi d'ECTS en fonction de l'assiduité et de la participation.

6. En Master 2, la matière « compétence recherche et projets » donne lieu à une note une fois le projet réalisé. Si le projet est réalisé au second semestre, le relevé du jury du master 1 sera donné à titre provisoire, sous réserve de la note de cette matière.
7. Pour valider son année, l'étudiant doit obtenir d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur l'ensemble des UE 1, UE2, UE3, UE4, UE5 qui se compensent et, d'autre part, une note supérieure ou égale à 10 sur l'UE 6 (stage et mémoire) qui ne se compense pas avec les autres UE. Les notes au sein des UE se compensent.
8. Si un étudiant a déjà suivi des matières antérieurement, le responsable du diplôme pourra imposer de suivre de nouveau cette matière (notamment si la matière n'a pas été validée par une note supérieure à 10) ou de proposer une autre matière à suivre dans les autres formations de droit aussi bien en licence qu'en master avec l'accord préalable de l'enseignant qui dispense la matière et du responsable du diplôme. (Par exemple, un étudiant qui aurait déjà suivi business organization en licence bilingue au Havre pourra se voir proposer à la place une autre matière de la licence droit classique non dispensée en bilingue ou d'une matière non mutualisée d'un autre master). Le choix de la matière se fera en concertation avec l'étudiant et prendra en considération son projet professionnel (ex : suivre de la procédure pénale, si l'étudiant veut passer le CRFPA). Mention en sera indiquée sur le relevé de notes. A défaut de pouvoir choisir une matière, la note sera repassée ou neutralisée.
9. L'assiduité dans les cours du master est obligatoire, y compris dans les Cours magistraux. Peuvent déroger à cette règle, les étudiants qui disposent d'un Régime Spécial d'Etudes . Ils doivent cependant tout faire, dans la mesure du possible, pour assister aux cours qui donnent lieu à contrôle continu et pour participer aux projets tutorés. Dans les autres situations, toute absence devra être justifiée au secrétariat droit et au responsable de la formation. A compter de trois absences non justifiées dans une même matière, l'étudiant sera considéré comme défaillant, et il ne pourra pas passer la première session.
10. Lorsqu'un étudiant n'a pas soutenu son rapport de stage avant le mois de juillet mais qu'il a obtenu 10 de moyenne générale sur l'ensemble des autres UE (1 à 5), l'étudiant doit en principe soutenir avant le 30 septembre (sauf dérogation accordée par le responsable de diplôme). L'étudiant ne peut alors pas repasser les matières même dans les UE (1 à 5) non obtenues. Si l'étudiant valide son UE6, il obtient son diplôme avec indication "première session" sur son relevé de notes. Si l'étudiant ne valide pas son UE6, il peut demander son redoublement au jury.
11. Lorsqu'un étudiant n'a pas soutenu son rapport de stage avant le mois de juillet et qu'il n'a pas obtenu 10 de moyenne générale sur l'ensemble des autres UE, l'étudiant doit repasser, dans les UE non obtenues, les matières dont les notes sont en dessous de la moyenne. S'il obtient la double moyenne, alors le diplôme est délivré à l'étudiant et le relevé de notes indique "seconde session".
12. Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu les moyennes exigées à la première session, l'étudiant doit repasser dans les UE non obtenues les matières dont les notes sont en dessous de la moyenne.

13. Le jury est souverain pour autoriser ou refuser le redoublement dans le M1 et le M2.
14. Les matières sont évaluées conformément aux modalités des contrôles des connaissances indiquées sur la maquette. Ces modalités sont susceptibles d'être modifiées d'une année à une autre. Le contrôle continu peut prendre des formes variées : exposé, travaux de groupe, travaux à domicile, interrogation... Il donne lieu à une note de contrôle continu (ex : matière « supply chain ») ou à une bonification de la note de l'épreuve terminale.
15. Certaines matières dans une même UE peuvent faire l'objet d'épreuve(s) distincte(s) ou d'épreuves commune(s) lors du contrôle terminal.
16. Le contrôle continu des aptitudes et des connaissances est obligatoire dans les unités assorties de travaux dirigés. Dans ces unités, les épreuves sont affectées d'un coefficient 1 et représentent donc 50% de la note finale dans la matière ; ce contrôle continu comporte au moins une épreuve dont la nature est fixée par l'enseignant chargé du cours correspondant.
17. Les UE 1, UE4, UE 7 et UE 10 sont coefficient 3 ; les UE2, UE5, UE8 et UE12 sont coefficient 2 ; les UE3, UE6, UE9 et UE11 sont coefficient 1.

Master 1 DROIT INTERNATIONAL DES AFFAIRES Smetre 1 6MDIA1

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD
6MDI11	UE 1 Compétences fondamentales en droit international des affaires	20	3	111 / 101	32
UMDM111	Droit international privé	6	1	30	16
6MDI112	Droit de la concurrence interne et internationale	6	1	30	16
6MDI113	Practice of contract law	4	1	21	
	Option au choix	4	1		
	UMDM122 Droit maritime			30	
	UMDM317 Global Law			20	
6MDI12	UE 2 Compétences et techniques procédurales	8	2	60	
UMDM112	Droit des entreprises en difficultés	4	1	30	
UMCJ122	Voie d'exécution	4	1	30	
6MDI13	UE 3 Compétences transversales complémentaires	2	1		18
UMDM131	Anglais juridique	2	1		18
		30		171 / 161	50

Evaluation session 1

Modalité	Modalité	Modalité
Contrôle Continu	Examen Terminal	2nd Chance
Galop cas pratique 2h et 30mn de Questions	Ecrit 3h	Ecrit 3h
CC (Galop écrit et participation orale exposé)	Ecrit 3 ou 5h	Ecrit 3 ou 5h
Ecrit ou Oral		Ecrit ou Oral
	Ecrit 3h	Ecrit 3h
	Ecrit 2h	Ecrit 2h
	Ecrit 3h	Ecrit 3h
	Ecrit 2h	Ecrit 2h
Ecrit et Oral		Ecrit / Oral

Evaluation session 2

Master 1 DROIT INTERNATIONAL DES AFFAIRES Smetre 2 6MDIA2

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD
6MDI21	UE 4 Compétences fondamentales en droit des affaires	12	3	60	32
UMCJ211	Instruments de paiement et de crédit	6	1	30	16
UMDM212	Contrats spéciaux	6	1	30	16
6MDI22	UE 5 Appréhender les acteurs du commerce international et leur organisation	10	2	42 / 40	
UMDM222	Droit du commerce international	5	1	22	
	Choix option (1 matière parmi 2) :	5	1		
	UMDM221 Droit comparé			20	
	6MCJ222 Droit de la consommation			18	
6MDI23	UE 6 Compétences transversales	8	1	18	18
6MDI231	Préparation à la première embauche	2	1	9	
6MDI232	Compétences recherches	3	1	9	
UMDM231	Anglais juridique	3	1		18
	Stage facultatif (+2)				
		30		120 / 118	50

Evaluation session 1

Modalité	Modalité	Modalité
Contrôle Continu	Examen Terminal	2nd Chance
Ecrit 3h + Participation TD	Ecrit 3h	Ecrit 3h
Ecrit 3h + Participation TD	Ecrit 3h	Ecrit 3h
	Ecrit 2h	Ecrit 2h
	Oral	Oral
	Oral	Oral
	Non évalué	Non évalué
	Non évalué	Non évalué
Ecrit et Oral		Ecrit / Oral

Evaluation session 2

Master 2 DROIT INTERNATIONAL DES AFFAIRES Semestre 3 - 6MDIA3

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD		Modalité	Modalité	Modalité
6MDI31	UE 7 Appréhender les techniques juridiques utilisées par les entreprises internationales	16	3	125		Evaluation session 1			
6MDI313	Droit fiscal international	4	1	30				Ecrit 3h	Ecrit 3h
6MDI314	Société internationale et insolvabilité internationale	2	1	10				Oral	Oral
6MDI315	Droit du crédit international	3	1	25				Ecrit 3h	Ecrit 3h
6MDI316	Business litigation	3	1	20				Oral 10 min	Oral 10 min
ULDB641	Business Organization law	4	1	40				Ecrit 3h	Ecrit 3h
6MDI32	UE 8 Compétences complémentaires en droit interne des affaires	9	2	64					
UMDM321	Droit des douanes	3	1	22				Ecrit 2h	Ecrit 2h
UMCJ133	Droit de la propriété intellectuelle	4	1	30				Oral	Oral
6MDI317	Technique contractuelle	2	1	12				Ecrit 2h	Ecrit 2h
6MDI33	UE 9 Compétences transversales	5	1	36		Evaluation session 2			
6MDI331	Compétence gestionnaire : comptabilité des affaires et des sociétés	3	1	24				Ecrit 2h	Ecrit 2h
6MDI332	Compétence recherche : valorisation projet collectif et recherche	2	1	12					
		30		225					

Master 2 DROIT INTERNATIONAL DES AFFAIRES Semestre 4 - 6MDIA4

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD		Modalité	Modalité	Modalité
6MDI41	UE 10 Contentieux et techniques en droit interne et international des affaires	16	3	86		Evaluation session 1			
6MDI411	Technique du droit des sociétés	3	1	18			CC		Ecrit ou Oral
6MDI412	Droit des marchés financiers européens et internationaux	3	1	15				Ecrit 2h	Ecrit 2h
UMDM324	International transport	3	1	15					
UMCJ424	Contentieux international	3	1	18				Ecrit 3h	Ecrit 3h
UMDM234	Droit des assurances	4	1	20				Ecrit 2h	Ecrit 2h
6MDI42	UE 11 Appréhender l'univers de l'entreprise dans une dimension non juridique	4	2	30					
6MDI421	Supply-Chain Marketing	2	1	18					Ecrit ou Oral
6MDI422	Compliance	2	1	12			CC		Ecrit ou Oral
6MDI43	UE 12 Appréhender l'univers de l'entreprise dans une dimension juridique	10	1			Evaluation session 2			
6MDI431	Stage de 13 à 26 semaines	5	1						
6MDI432	Mémoire de recherche	5	1						
		30		116					